

## **DELIBERATION N° 03 - MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

**Rapporteur : M. BOILEAU**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Ludres rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Ludres estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que notre commune soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### **Intervention de Monsieur le Maire :**

Je voudrais ajouter 3 chiffres :

- suite à la diminution de la dotation globale de fonctionnement, nous avons perdu environ 60 000 € cette année, qui fera l'année prochaine en cumul 120 000 € et ces diminutions vont perdurer jusqu'en 2017,
- le coût de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sera de 150 000 € ;
- il faudra donc réaliser plus de 200 000 € d'économie, que ce soit en fonctionnement ou en investissement à compter de 2015.

Cette motion est présentée dans toutes les villes et mairies de France. Je rappelle également que l'AMF est composée de représentants de tous les bords politiques.

Intervention de Madame LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

« Le Courrier des Maires et des élus locaux » de ce mois de septembre 2014, fait état d'une « révolte contre la baisse des dotations » de l'Etat de la part de différentes associations d'élus locaux, et notamment de l'Association des Maires de France (AMF).

La motion de soutien à cette Association, dont nous délibérons, parle de collectivités locales qui « risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle », de « contraction violente de leurs ressources », d'« arbitrages douloureux », de « diminution drastique ». Plutôt que de céder à la dramatisation langagière, revenons aux faits et référons-nous aux analyses de deux anciens Ministres du Budget, l'un socialiste, Martin Malvy, actuellement Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, l'autre DVD, Alain Lambert, Président du Conseil Général de l'Orne. Dans l'introduction de leur rapport du 16 avril 2014, intitulé « Pour un redressement des finances publiques fondé sur la confiance et l'engagement de chacun », ils rappellent la gravité de la situation par des chiffres incontestables : une dépense publique s'élevant à 57% du PIB, un déficit public systématique depuis quatre décennies, une dette proche de 2000 milliards d'euros, « une gouvernance de l'action publique éclatée et excessivement complexe ». Au vu de ce constat, que propose l'UMP avec Hervé Mariton et Jean-François Copé, sinon 130 milliards d'économies, dont 20 pour les collectivités locales ? Et l'UDI avec Hervé Morin et Chantal Jouanno, sinon 80 milliards, dont 26 pour les collectivités locales ? Pour mémoire, je vous rappelle que sur les 50 milliards décidés par le gouvernement d'ici 2017, 18 milliards concernent l'Etat, 21 la protection sociale et l'assurance maladie, et 11 les collectivités territoriales. Pour mémoire encore, je vous rappelle que les dépenses des collectivités territoriales en 2012 s'élevaient à 225 milliards d'euros. 11 milliards d'euros correspondraient donc, au regard de ce budget, à quelque 5% d'économies à réaliser. Dans ces conditions peut-on vraiment parler d'une « diminution drastique des ressources locales » ?

Nous considérons que, si contraignant que cela soit, il n'est pas anormal que les collectivités locales contribuent au redressement des comptes publics. D'autant que des outils existent, comme le montrent les nombreuses propositions contenues dans le rapport de Messieurs Malvy et Lambert.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

Intervention de Monsieur Jean-Luc BARATAUD (Groupe Ludres Avenir) :

Si on se réfère au livret de campagne du candidat Hollande page 35, proposition 54, l'actuel président avait pris des engagements de campagne garantissant les dotations aux collectivités au niveau de celles de 2012, or ce n'est pas le cas.

Réponse de Monsieur le Maire :

Oui c'est un engagement qui avait été pris et qui est facile à retenir pour nous car nous sommes dans le département 54.

En effet, en 2012, le candidat, qui est actuellement le Président de la République, s'était engagé sur le maintien des dotations aux collectivités au niveau de celles de 2012. L'engagement n'a pas été tenu.

J'ai conscience des efforts qu'il faut réaliser mais les transferts de charges de l'Etat aux collectivités ne nous aident pas comme notamment la réforme des rythmes scolaires relative aux écoles, fonction régaliennne de l'Etat.

De plus, est-il normal aujourd'hui qu'on continue à imposer aux collectivités des normes de plus en plus contraignantes et coûteuses. Je vais en citer une seule : au 1<sup>er</sup> septembre 2015, les communes ayant un terrain de basket seront tenues de le mettre aux nouvelles normes imposées sinon les équipes ne pourront plus jouer. On n'a pas demandé l'avis des maires. Je trouve cela aberrant et cela ne modifiera en rien la pratique du jeu. Pour moi, ce sont des dépenses inutiles et je le dirai le 30 septembre prochain lorsque nous nous serons interviewés à la commission des finances à Paris.

Enfin, je rappelle que les dotations d'Etat ne sont jamais que la contrepartie de recette des communes "reprises par l'Etat".

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 26 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

- d'adopter cette motion afin de soutenir l'A.M.F.